

# Club des Operating Partners

## Charte des membres

Depuis plusieurs années, le métier des fonds d'investissement évolue de plus en plus vers un apport extra-financier. La montée en puissance de la fonction « Operating Partner », en charge de l'accompagnement opérationnel des participations au sein des fonds d'investissement en est l'illustration. Cette fonction est par ailleurs ancrée depuis quelques années au sein des fonds anglo-saxons.

Dans un contexte de professionnalisation de ce rôle et constatant le besoin des Operating Partners de partager et d'échanger, un club dédié est créé au sein de France Invest.

Les conditions d'adhésion au Club d'un Operating Partner sont les suivantes :

- 1) l'Operating Partner doit être salarié d'un fonds d'investissement membre de France Invest et basé en France ;
- 2) l'Operating Partner doit occuper une fonction essentiellement tournée vers l'accompagnement opérationnel des participations de son fonds.

Pour des raisons de représentativité, un seul adhérent par fonds est accepté.

Le Club Operating Partners de France Invest est un lieu de rencontre, d'échange et de réflexion sur le rôle, les pratiques professionnelles et l'impact des Operating Partners au sein des fonds d'investissement français. Il a pour vocation d'enrichir mutuellement ses membres en suscitant des discussions entre pairs, et de faire mieux connaître la fonction et son importance au sein et en dehors des sociétés de gestion.

Ses missions reposent sur les piliers suivants :

- Etablir un état des lieux du rôle et de la fonction des Operating Partners et par là même en formaliser les contours ;
- Organiser des moments d'échanges sous forme de retours d'expérience méthodologique ou de partage de bonnes pratiques thématiques (transformation digitale, go-to-market international, optimisation des opérations, ...) ou sectorielles ;
- Mieux faire connaître le rôle et sa participation à la création de valeur auprès des dirigeants de participations, des équipes d'investissement, des souscripteurs ou encore de futurs Operating Partners qui rejoindraient un fonds - et notamment démystifier certains aspects de la fonction ;
- Participer à la mission de France Invest de mieux faire connaître le rôle positif dans l'économie des fonds d'investissement dans leurs activités, allant au-delà du « purement financier » et notamment dans la création d'emplois et le développement des territoires.

En signant cette Charte, les membres du club s'engagent à :

- participer activement aux travaux et au rayonnement du club ;
- adhérer à l'esprit du club à savoir la transparence, la bienveillance et la confidentialité des échanges ;
- partager ses bonnes pratiques dans une logique d'entraide ;
- plus généralement, adhérer aux engagements figurant dans la charte de France Invest.